

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.768.1-4

EUMETSAT 1/98

Notification
aux Etats parties à la Convention portant création d'une
Organisation européenne pour l'exploitation de
satellites météorologiques ("Eumetsat"),
conclue à Genève le 24 mai 1983

PROTOCOLE DU 5 JUIN 1991 AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par le Royaume de Norvège

Le 11 septembre 1998, le Royaume de Norvège a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'acceptation du Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991.

Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.

DES ASCRIBERT FOR THE STATE OF SANDERS & SANDE

Berne, le 9 octobre 1998

La liste des États parties peut être consultée sous http://www.eda.admin.ch, rubrique 'Politique étrangère de la Suisse', 'Traités internationaux'